

Communiqué de presse

Covid-19: le 11 mai, toutes les prestations du SCAN sont à nouveau disponibles mais toujours sur rendez-vous

En application des instructions cantonales et fédérales et dans le respect des normes de sécurité de l'OFSP, le SCAN réalisera à nouveau toutes ses prestations à compter du 11 mai : examens théoriques, examens pratiques, service aux guichets ainsi que l'envoi des convocations aux contrôles médicaux subséquents des conducteurs seniors et des chauffeurs professionnels. Une mesure particulière sera appliquée pour les guichets et les examens théoriques: l'accès sera uniquement possible sur rendez-vous. Les expertises ont déjà repris de manière normale depuis le 27 avril.

Prestations administratives

Grâce à une stratégie digitale intensive développée depuis plusieurs années par le SCAN, la plupart des prestations administratives sont réalisables en ligne par le Guichet unique (pour celles et ceux qui n'ont pas de compte, ils peuvent utiliser la voie postale). Toutes les explications sont sur scan-ne.ch.

Dès le 11 mai, il sera à nouveau possible de réaliser des prestations aux guichets de Malvilliers, **mais uniquement sur rendez-vous** (prise de rendez-vous sur scan-ne.ch/rdvguichet).

Examens théoriques

Ils seront à nouveau possibles mais par petits groupes **et sur rendez-vous** (prise de rendez-vous sur scan-ne.ch/rdvtheorie). Pour cette reprise, les horaires sont fortement élargis, il est possible de venir tous les jours ouvrables (normalement uniquement mercredi et jeudi).

Examens pratiques

L'élève-conducteur et l'expert porteront un masque pendant la session d'examen. Les élèves-conducteurs et moniteurs de conduite peuvent d'ores et déjà prendre un rendez-vous d'examen sur scan-ne.ch/rdvpratique

Expertises, contrôles techniques

Toutes les convocations en cours sont valables. Les propriétaires de véhicules peuvent bien entendu envoyer une connaissance ou leur garagiste pour présenter leur véhicule.

Contrôles médicaux subséquents

Toutes les convocations envoyées depuis le début de l'année restent valables. **Le délai pour effectuer le contrôle auprès d'un médecin agréé est prolongé au 17 juillet 2020.** Si d'entente avec le médecin, le respect du nouveau délai ne peut être respecté, ou n'est pas souhaitable, les conducteurs doivent déposer temporairement leur permis de conduire en vue d'effectuer par la suite un contrôle médical en bonne et due forme.

Il est clair que les personnes présentant des symptômes ou les personnes vulnérables ne doivent pas se rendre au SCAN. Les rendez-vous annulés pour ces motifs ne seront pas facturés.

Le SCAN applique les mesures de protection nécessaires. Toutes les mesures mises en place sont décrites sur scan-ne.ch/coronavirus. Le SCAN remercie d'ores et déjà les usagers de respecter les directives pour la protection de son personnel et de ses clients.

La situation évoluant très vite, toutes les informations sur la disponibilité des prestations du SCAN sont mises à jour en tout temps sur scan-ne.ch/coronavirus. Les réseaux sociaux du SCAN ([@scanneuch](https://twitter.com/scanneuch)) sont constamment mis à jour également.

Malvilliers, le 05 mai 2020.

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe.burri@ne.ch

Retrouvez tous les communiqués du SCAN sur scan-ne.ch/medias